

Cochrane pose à tort la question de privilège, j'étais en train de relever les nombreuses contradictions dont la Chambre a été témoin. Le représentant d'York-Humber a fait, en détail, un excellent exposé de la position prise par le parti libéral sur la question du drapeau, avant les dernières élections. Le député a étayé son discours d'extraits de brochures qu'il avait en sa possession. Je pourrais ajouter que les décisions rendues par la présidence sont plutôt difficiles à comprendre. Lorsque le représentant d'Edmonton-Ouest s'est présenté à la Chambre avec une brochure traitant de divers drapeaux, on lui a dit qu'il n'avait pas le droit d'apporter cette publication ici. Par ailleurs, la présidence n'a rien dit lorsque le ministre d'État a exhibé ce qu'il a appelé un exemple authentique de trois feuilles d'étable tigées ou lorsqu'il a montré des rubans pour pare-chocs. Comment se fait-il alors qu'on ait interdit au député d'Edmonton-Ouest d'avoir une brochure illustrant les drapeaux de divers pays?

Le député d'York-Humber a exposé sa thèse en détail et il l'a étayée par des brochures. Le ministre des Transports (M. Pickersgill) y a trouvé à redire. Il est bien évident que quelqu'un ment. Évidemment, à chacun de nous de déterminer lequel des deux. Tout ce que je puis dire, c'est que devant le témoignage écrit de l'un d'eux, le député d'York-Humber, je dois accepter sa version de l'affaire. Le ministre des Transports n'a pas dit la vérité lorsqu'il a soutenu que la chose figurait dans la publicité électorale de son parti. Du moins, il n'a apporté aucune preuve, contrairement au député d'York-Humber. D'après les arguments avancés, le ministre des Transports, qui représente Bonavista-Twillingate, aurait été dans son tort quant à l'accusation, si je puis employer ce terme, portée contre le député d'York-Humber, et à laquelle a fait écho cet après-midi le député de Scarborough, et le sapeur de Kootenay-Est qui, ajouterais-je, n'est pas à son siège, parle rarement de sa place, se trouve probablement quelque part en ville en train de répéter ce qu'il a dit en cette enceinte, mais ne prononce jamais de discours ici. Il se plaît à interrompre constamment les députés qui ont la parole, mais lorsqu'il se lève, c'est seulement pour donner lecture de textes que lui remet le bureau du ministre afin de communiquer certains renseignements à la Chambre.

Je le répète, l'honorable député d'York-Humber a fourni des preuves à l'appui de chaque argument qu'il a avancé et jamais,

[M. MacInnis.]

autant que je sache, le parti libéral n'a saisi la population canadienne d'une décision bien arrêtée de présenter un drapeau canadien distinctif.

Parlant de drapeaux canadiens distinctifs, le ministre d'État est ici. J'aimerais beaucoup savoir comment il peut éclaircir une déclaration qu'il a faite hier et comment un autre député, celui de North-York, peut éclaircir une déclaration qu'il a faite il y a quelque temps au cours du présent débat et comment d'autres membres du parti libéral peuvent prouver les arguments qu'ils ont invoqués au sujet d'un drapeau canadien distinctif. Au cas où le ministre d'État se demanderait exactement ce que j'ai dit hier soir, je lui demande de se reporter à la page 7950 du hansard où il trouvera le passage suivant:

M. Hales: Et le deuxième drapeau?

L'hon. M. Dupuis: Commencez donc par régler le premier problème. Vous êtes tellement «enfargés» par le premier... On parlera du second ensuite.

L'hon. M. Dupuis: C'est exact.

M. MacInnis: Le ministre d'État et le député de Cochrane disent que c'est exact. Très bien. Ils prétendent proposer un drapeau canadien distinctif. Toutefois, un drapeau canadien distinctif ne peut être distinctif que s'il n'y en a qu'un seul. Il n'est pas distinctif s'il y en a deux. Le ministre est prêt à prendre la parole pour nous parler du deuxième drapeau et le député de Cochrane dit: «C'est exact».

L'hon. M. Dupuis: L'honorable député veut-il que je réponde?

M. l'Orateur suppléant (M. Cameron, High-Park): L'honorable représentant cède-t-il la parole au ministre d'État?

M. MacInnis: Évidemment pas. Je suis encore debout.

L'hon. M. Dupuis: Si l'honorable député ne veut pas de réponse, il ne devrait pas poser de question.

M. MacInnis: Je n'ai pas posé de question. Je serais peut-être disposé à céder la parole au ministre de l'Agriculture (M. Hays). Il semble avoir quelque chose à nous dire, même s'il parle très peu de l'agriculture. S'il veut nous parler du drapeau, je serais prêt à songer à lui céder la parole pendant quelques instants. Ce sera assez long pour lui permettre d'exposer ses vues s'il connaît aussi peu la question du drapeau que l'agriculture.